

# dial

## diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13  
FAX (1) 43.31.19.83  
CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1639 - 28 novembre 1991 - 6 F

### D 1639 HAÏTI: LA BATAILLE DE LA RÉSISTANCE

Les nouvelles en provenance d'Haïti, sur le terrain, sont inquiétantes. Le bulletin intitulé "Haïti: résistance et démocratie" et produit dans la clandestinité rapporte quotidiennement les exactions, persécutions, arrestations et exécutions pratiquées par les militaires dans l'ensemble du pays. C'est ainsi que, le 14 novembre, les corps de quinze jeunes tués par balles ont été retrouvés à Port-au-Prince. Parallèlement aux négociations menées par l'Organisation des Etats américains (OEA) pour un retour du président constitutionnel (cf. DIAL D 1638), la résistance au coup d'Etat se poursuit. Dans le dossier ci-dessous, nous donnons: 1) la déclaration de Mgr Romélus du 5 novembre; 2) la lettre du premier ministre du gouvernement constitutionnel à la délégation de l'OEA du 8 novembre; 3) la lettre des supérieurs majeurs aux religieux et religieuses d'Haïti du 8 novembre.

Note DIAL

#### 1. Déclaration de Mgr Willy Romélus, évêque de Jérémie et président de la Commission justice et paix (5 novembre 1991)

Soeurs et frères haïtiens,

Que Dieu, notre Seigneur, Dieu de vérité et d'amour, Dieu de justice et de paix, soit toujours avec vous, dans toutes vos activités et toutes vos luttes!

Depuis la nuit du 29 au 30 septembre 1991, nuit de cauchemar, nuit de mensonge et d'hypocrisie, nuit où les forces des ténèbres ont entrepris d'étouffer les forces de lumière, Haïti se trouve plongée dans une indescriptible tourmente. Depuis lors, le pays est bloqué, comme une vieille voiture tombée en panne au bord de la route. Impossible aux chauffeurs improvisés de la faire démarrer. Faute de vrai responsable, ils s'acharnent à détruire et à piller toutes les pièces de la voiture pour qu'il soit plus difficile, par la suite, de la remettre en état.

Depuis ce jour, comme dans la prière de Daniel pour son peuple, "la honte nous couvre le visage. Notre chef n'est plus là" (Daniel 3, 38). Notre chef est en exil, loin de nous. Depuis ce jour où un groupe d'aventuriers a usurpé le pouvoir, tout a été mis sens dessus-dessous:

- 1) Nul ne peut s'exprimer librement.
- 2) Beaucoup sont dans le maquis.
- 3) Mille, deux mille personnes ont été massacrées.
- 4) Plus d'un a été torturé.
- 5) Tous ceux qui ne pactisent pas avec les putchistes sont pourchassés.
- 6) Beaucoup sont forcés de se cacher.
- 7) Port-au-Prince fuit vers la province.
- 8) La province cherche refuge dans les hauteurs.
- 9) Les gens des campagnes se sauvent pour se cacher ailleurs.
- 10) On arrête les gens, chez eux, en pleine nuit.
- 11) On fait feu sur les gens dans leur propre maison.

12) Au cas où ils ne trouvent pas la personne recherchée, les assassins matraquent sans distinction tous ceux qui leur tombent sous la main: vieillards et enfants, hommes et femmes, femmes enceintes ou relevant de couches. Nul n'est épargné.

Incroyable mais vrai: le directeur du CHADEL (1) approuve tout cela!

Une fois de plus, en tant que président de la Commission justice et paix, je tiens à élever la voix pour dénoncer ces actes barbares. Quand nous voyons ces prétendus défenseurs des droits et libertés fouler au pied les droits du peuple pour instaurer, dans le sang du peuple, le règne du mensonge, "nous ne pouvons pas ne pas parler".

Ils prétendent défendre la démocratie en Haïti. Or, du 7 février au 29 septembre 1991, qui a-t-on roué de coups? Qui a été arrêté? Qui a été obligé de se réfugier dans la clandestinité? Quel journaliste a été maltraité, torturé, tué ou réduit au silence? Quelles stations de radio et combien d'entre elles ont été sac-cagées, criblées de balles, bâillonnées? Et pourtant, que voyons-nous d'autre, depuis le 30 septembre? Haïti ploie sous le joug d'une dictature féroce, de sang et de mensonge...

Nous nous apprêtons à recevoir la visite de l'OEA. Souhaitons que, cette fois-ci, la mission de l'OEA prenne tous les dispositions pour écouter et entendre la voix du peuple. La faction qui se prétend au pouvoir travaille à organiser une manifestation en sa propre faveur. Nous avons entendu le soi-disant premier ministre et le président du Sénat annoncer cette manifestation. Comment se fait-il que le peuple, de son côté, ne peut manifester depuis le 30 septembre jusqu'à ce jour? La radio et la télévision à la solde du prétendu gouvernement ont annoncé le parcours de la manifestation que prépare ce dernier. Qu'est-ce à dire? Il faut donc qu'aujourd'hui on laisse tout le monde manifester comme bon lui semble, sans crainte de représailles de la part de soldats armés jusqu'aux dents, comme cela se fait depuis le 30 septembre.

Les militaires font la chasse partout, en ville, dans les campagnes, pour arrêter ou pour maltraiter tous ceux qui ne sont pas d'accord avec ce soi-disant gouvernement qui prétend exercer le pouvoir. Nous réaffirmons que, pour que la mission de l'OEA soit valable, il faut que tous aient le droit de manifester. C'est à ce prix que la mission comprendra ce qui se passe vraiment. Il faut qu'ils sachent que les putschistes sont passés maîtres en mensonge, selon ce que dit le psaume: "Leurs paroles sont mensongères. Leurs paroles sont des flèches empoisonnées qui tuent. Même leurs serments ne sont que mensonges" (Ps. 144, 11). Et le mensonge ne peut tenir longtemps.

Nous recommandons que la mission de l'OEA cherche à savoir qui rencontrer. Nous n'en doutons point. Ce sont des gens de métier. Ils ne feront pas l'erreur de prendre pour argent comptant tous les mensonges des putschistes. Ces derniers sont passés maîtres dans l'art d'inventer des crimes pour les attribuer ensuite à ceux qu'ils veulent détruire.

Il faut que la mission insiste sur l'embargo. Le peuple affirme: mieux vaut se serrer la ceinture pour retrouver la démocratie véritable, plutôt que de subir le joug de cette dictature féroce qui a usurpé le pouvoir.

Or on rapporte qu'à Miragoâne, des bâtiments apportent et débarquent marchandises et carburant.

En terminant, nous demandons à Dieu de nous bénir. Nous vous exhortons à persévérer dans la prière, qui est notre arme à nous. Que Marie notre Mère, Notre-Dame du Perpétuel Secours, nous aide à remercier sans délai une victoire véritable.

Frères et Soeurs, tenez bon!

Willy Romélus, évêque de Jérémie

---

(1) "Centre haïtien des libertés publiques", fondé et dirigé par Jean-Jacques Honorat, premier ministre "de fait" nommé le 8 octobre 1991 par le président "provisoire" Joseph Nérette (NdT).

**2. Lettre du premier ministre René Préval, chef du gouvernement constitutionnel réfugié à l'ambassade de France à Port-au-Prince, lettre adressée à la délégation de l'OEA en Haïti (8 novembre 1991)**

Monsieur Paul Tardiff  
Représentant de la délégation  
de l'Organisation des Etats américains (OEA) en Haïti  
Port-au-Prince

Port-au-Prince, le 8 novembre 1991

Monsieur le Représentant de l'OEA en Haïti,

Au cours de notre entretien du 4 novembre 1991, vous m'avez fait part de votre invitation au gouvernement constitutionnel d'Haïti pour rencontrer les membres de la prochaine mission de l'OEA en Haïti dont l'objectif est la mise en application du point 2 de la deuxième résolution de l'Assemblée générale de l'OEA. "Haïti et démocratie" en date du 8 octobre 1991, relative au retour au pays du président constitutionnellement élu, le Père Jean Bertrand Aristide. J'ai transmis cette invitation au Conseil des ministres qui l'a favorablement accueillie, et vous prie de bien vouloir fixer la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la rencontre.

Après discussion en conseil des ministres, je suis en mesure de vous transmettre le point de vue du gouvernement constitutionnel de la République d'Haïti sur les interlocuteurs de la délégation de l'OEA qualifiés pour définir les modalités de retour du président Jean Bertrand Aristide. Nous fondant sur le respect du scrutin du 16 décembre 1990 et du 20 janvier 1991 en présence des observateurs de la communauté internationale, en particulier de l'Organisation des Nations-Unies (ONU) et de l'Organisation des Etats américains (OEA), nous estimons que du point de vue décisionnel les interlocuteurs de la délégation ne peuvent être que le parlement et l'exécutif constitutionnel.

Nous pensons que le résultat des négociations avec ces interlocuteurs pourra être notifié aux Forces armées d'Haïti.

Nous estimons utile que la délégation rencontre des organisations de la société civile et quelques personnalités à titre consultatif pour recueillir leurs suggestions sur les modalités du retour du président Jean Bertrand Aristide.

Le gouvernement constitutionnel, vu l'impossibilité temporaire du président de la République d'exercer ses fonctions est, pour le moment, le seul détenteur du pouvoir exécutif conformément à l'article 148 de la Constitution en vigueur.

Le parlement en tant que détenteur d'une partie de la souveraineté nationale est un interlocuteur décisionnel obligé. Cependant, nous tenons à souligner qu'il convient d'observer un sérieux discernement vis-à-vis de ce corps dans les conditions actuelles. Le coup de force du général Raoul Cédras l'a fait éclater en deux camps au regard de la légalité constitutionnelle: le camp de ceux qui s'en sont écartés et celui de ceux qui lui sont demeurés fidèles.

Le premier camp des parlementaires fidèles à la Constitution n'a pas eu la possibilité de s'exprimer au sein du corps législatif.

Le deuxième camp comprend les parlementaires qui ont entériné le coup de force en répondant à la convocation des Forces armées d'Haïti contrairement aux articles 101 et 105 de la Constitution. Puis, se prévalant fausement de l'article 149 de la Constitution, ils ont nommé un autre président de la République et prononcé la "déchéance" du premier ministre et de son gouvernement au mépris de l'article 107 de la Constitution. Nous soulignons que le prononcé de la "déchéance" du premier ministre n'entre aucunement dans les attributions de l'Assemblée nationale énumérées limitativement à l'article 98-3 de la Constitution. D'ailleurs cette notion de "déchéance" est absolument inconnue de notre Charte fondamentale.

Ce camp est loin d'être homogène. On y distingue d'une part ceux qui ont entériné le coup de force de plein gré et d'autre part ceux qui y ont été contraints sous la menace des armes. Certains parlementaires contraints ont pu gagner le maquis, d'autres ont pu se rendre à l'étranger d'où ils ont fait des déclarations dénonçant les menaces exercées sur le parlement par les Forces armées d'Haïti et les décisions inconstitutionnelles adoptées, et réitérant leur fidélité à la légalité constitutionnelle, en particulier au rétablissement du Père Jean Bertrand Aristide en sa qualité de président de la République.

Il convient dès lors de s'interroger sur la crédibilité des votes exprimés et sur la validité des délibérations. A cet effet, il est utile d'obtenir une copie de la résolution destituant le premier ministre et le gouvernement de la République et nommant un autre président afin de vérifier si d'une part le quorum prévu par l'article 102 de la Constitution avait été atteint, et si d'autre part le vote avait été pris à la majorité absolue.

De tout ce qui précède il ressort qu'il convient d'observer la plus grande réserve vis-à-vis des bureaux des deux corps du parlement. Quoique régulièrement constitués, ces bureaux ont abusé des droits prescrits par la Constitution pour faire entériner dans des conditions illégales des décisions politiques anticonstitutionnelles.

Quant aux Forces armées d'Haïti, nous pensons que les rapports de la délégation de l'OEA avec elles ne devraient se limiter, comme nous l'avons déjà dit, qu'à la notification du résultat des négociations entre le parlement et l'exécutif constitutionnel. En effet, les Forces armées d'Haïti ne sont pas un pouvoir constitutionnel. Elles sont apolitiques conformément à l'article 265 de la Constitution. En tout état de cause, elles sont soumises au pouvoir civil. Et surtout le commandement des Forces armées d'Haïti, composé d'une poignée de criminels, ne saurait représenter l'ensemble de ce corps.

Nous suggérons fortement que la délégation de l'OEA élargisse les contacts déjà établis avec des organisations de la société civile lors de son précédent voyage. Là encore, nous recommandons la plus grande prudence pour garantir leur représentativité et s'assurer qu'elles ne sont pas liées à des secteurs macoutes. Nous suggérons que la délégation rencontre:

- des organisations de droits humains telles que Justice et paix, GHRAP, COHAN, GAJ, CRESFED, CHORAL, HAVA, PAJ, et non pas seulement le CHADEL;
- des groupes religieux de la CHR (Conférence haïtienne des religieux);
- des organisations paysannes, socio-professionnelles, ouvrières, étudiantes;
- des journalistes.

Compte tenu des conditions actuelles d'insécurité, il est à craindre que la délégation ait beaucoup de difficultés à rencontrer certains de ces interlocuteurs dont la plupart se trouvent dans la clandestinité et même parfois poursuivis par les autorités de facto. Ce handicap est susceptible de perturber la juste évaluation de l'ampleur du refus du coup de force par la société civile et de la fidélité du peuple haïtien à la légalité constitutionnelle. A cet effet, nous estimons souhaitable que des dispositions strictes soient observées quant à la sécurité des réunions.

Dans l'attente d'une prompt réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Représentant de l'Organisation des Etats américains, l'expression de ma considération distinguée.

René Préval, premier ministre

### **3. Lettre de l'assemblée des supérieurs et supérieures majeurs d'Haïti aux religieux et religieuses du pays (8 novembre 1991)**

Réunis en assemblée plénière les 7 et 8 novembre 1991 pour réfléchir et prier ensemble, notre pensée se porte tout particulièrement vers vous. S'il est vrai que

nous pensons toujours à vous à chacune de nos réunions, aujourd'hui c'est à un titre nouveau que nous vous portons dans nos coeurs et dans nos prières.

Nous vivons, comme vous le savez, des moments très troubles, mais combien décisifs et lourds de conséquences pour l'avenir du pays et de l'Eglise d'Haïti. Avec le peuple au service duquel vous vous êtes données(es), vous cherchez à comprendre ce qui se passe dans le pays depuis le 30 septembre 1991, mais vous êtes privés(es) d'information objective. Pour ce peuple que vous aimez, vous rêvez de progrès, de liberté, de dignité et d'unité, mais vous constatez le recul systématique, l'aliénation des droits humains, le mépris des personnes et la déchirure du tissu social. Au milieu de ce peuple et au nom de l'Evangile, vous travaillez sans relâche à l'établissement d'un nouvel ordre social fondé sur le droit, la justice, l'équité et la vérité, mais vous voyez s'instaurer le règne du mensonge et de l'arbitraire.

Depuis la rupture constitutionnelle du 30 septembre dernier, beaucoup parmi vous sont plongés(es) dans la consternation. Plusieurs vivent dans l'angoisse et l'insécurité. Certains(es) parmi vous ont dû prendre le maquis. D'autres ont subi des vexations et des tracasseries policières. Il y en a, c'est le petit nombre il est vrai, qui cédant aux pressions ou à la peur ont dû quitter momentanément le pays. D'autres enfin, répondant aux pressants appels de leurs supérieurs(es) d'outremer, ou pour des raisons personnelles, sont partis malgré eux.

Vous ne voyez pas clair à travers les événements que vit le peuple, mais vous êtes appelés(es) à être lumière et à faire la lumière. Vous voyez se succéder des faits bizarres et incohérents, les uns plus que les autres. Tout cela inspire le dégoût et le découragement, pourtant vous êtes appelés(es) à être le sel qui donne goût, le goût de vivre, la force de vivre.

Nous vous invitons, dans la conjoncture actuelle, à chercher et à répandre une information objective et complète. Ne soyez pas dupes, encore moins complices, de la campagne de désinformation si habilement orchestrée ces jours-ci.

Nous vous exhortons à vivre en profondeur, plus que jamais, l'Evangile de Jésus-Christ qui a fait des options non équivoques pour les pauvres, les petits et les parias. Ecoutez la voix du peuple que l'on veut étouffer par tous les moyens. Devenez aujourd'hui, plus que vous ne l'étiez hier, la voix des sans-voix. Le peuple a toujours compté sur vous, ne le trahissez pas maintenant qu'il a besoin de vous. C'est un risque, mais il est à prendre avec tous ses périls. Au côté du peuple, et prenant sa défense, vous ne serez jamais perdants(es).

Nous sommes en train d'écrire une émouvante page de notre histoire sainte en faisant, avec le peuple, la terrible expérience de l'"absence" de Dieu. Sachez scruter les signes des temps actuels. Relevez le défi qui est lancé à votre foi. Découvrez Dieu à travers les événements.

Que votre charité pour le peuple se fasse inventive en identifiant les nouveaux services qu'il faut lui rendre dans le contexte nouveau où il se trouve.

Si vous avez été inquiétés(es) par le régime de terreur qui sévit depuis le 30 septembre (agressions, insultes, molestations, perquisitions et arrestations injustifiées), considérez que ces épreuves vous rapprochent du peuple souffrant et mutilé.

Laissez-les purifier votre foi, raviver votre amour et relancer votre audace.

Prenez garde de laisser la force brutale et aveugle ébranler et miner vos convictions profondes. Bien au contraire, qu'elle soit la pierre de touche servant à évaluer votre option pour les pauvres. Et que cette option soit la boussole qui corrige et oriente votre vision de l'Eglise, de la vie religieuse et de la société.

Entre vous il peut exister une divergence d'opinions et de points de vue tout à fait normale. Accueillez cette différence avec respect. Laissez-la contribuer

à votre enrichissement et à votre édification. Evitez qu'elle dégénère en source de division et de destruction. Votre option pour les pauvres, si elle est authentique, vous fera aimer les riches dans leur indigence. Les riches du pouvoir, du savoir et de l'avoir, vous les aimerez sincèrement comme Jésus a aimé le centurion romain, Nicodème et Zachée. C'est à partir des pauvres et avec les pauvres que vous évangéliserez les riches appelés eux aussi au Royaume de Dieu.

Soyez porteurs(euses) d'espérance pour ceux et celles qui désespèrent, porteurs(euses) de vie pour ceux et celles que la mort menace, et pour tous, porteurs(euses) de la Bonne Nouvelle du salut, de l'amour, du droit, de la justice et de la vérité.

Port-au-Prince, le 8 novembre 1991  
(Suivent 31 signatures)

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 365 F - Etranger 410 F - Avion Am.latine 480 F - USA-Canada-Afrique 450 F  
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL  
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441

D 1639-6/6